



## Municipalité

Case postale

CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 10 décembre 2021

N/réf. : lge

## AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 9 décembre 2021, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR21.36PR** concernant le budget 2022 ; art. 1 amendé
- **PR21.41PR** concernant la 2<sup>ème</sup> série de compléments au budget 2021
- **PR21.42PR** concernant une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 200'000.- au budget 2021 pour des mesures opérationnelles urgentes suite aux inondations de l'été 2021

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 110 al. 1 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE  
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 10 au 20 décembre 2021